

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 125

20 janvier 2009

SOMMAIRE

Adamo ed Eva Sàrl	5963	Natur'Elle S.A.	5964
Alpha Business S.A.	5992	Oltre Development Finance S. à r.l.	5977
AMS Services 2, S.à r.l.	5992	OMUS Enterprises S.à r.l.	5986
Azzura S.A.	5969	Padovan S.à.r.l.	5986
Bureau d'Architectes TEISEN & GIESLER S.à r.l.	5985	Paint One S.A.	5982
Clestra S.A.	5991	Partiber S.A.	5986
CMJ Holdings S.A.	5987	Partinter Holding S.A.	5996
Commercial Company Luxembourg	5990	PE-Invest SICAV	5986
DB Equity S.à r.l.	5982	Performance Parts S.à.r.l.	5989
DB Valoren S.à r.l.	5982	Polma Investment S.à r.l.	5989
Debbie Investments S. à r.l.	5971	Prostar S.A.	5964
Dreambird S.A.	5990	PS Consult S.à r.l.	5987
Dreambird S.A.	5991	Reali S.à r.l.	5991
Euroridge Capital Partners Meylan S.à.r.l.	5984	Ridgefield Holdco	5980
Euroridge Capital Partners Pessac Sàrl ..	5984	Rosebud International S.à r.l.	5983
Fast Mix S.à r.l.	5993	Sevsyl S.A.	5963
Fimiproperties S.A.	5955	Société Internationale d'Investissements Mobiliers Sàrl	5990
Fleurs TREICHEL-GOELLES S.à r.l.	5985	Softcapital S.A.	5988
Gaston Properties S.A.	5990	Spaciof, S.à r.l.	5985
Gift World S.A.	5981	SPL Luxembourg S.A.	5997
GRL Carrelages S.A.	5980	Succeed Online S.A.	5993
Hexagone S.à r.l.	5967	Swiss Life Asset Management Holding S.A.	5981
HLB S.à r.l.	5983	Terra Asset Management S.A.	5989
HT Group S.A.	5954	Toga Investments Pt. S.à.r.l.	5984
I-Real S.à.r.l.	5993	Toga Investments S.à.r.l.	5982
KDC S.A.	5987	Toproof S.A.	5964
K.M. Lux Sàrl	5987	Verizon Business Security Solutions Lu- xembourg	5958
Leasecopter SA	5989	WCC Vita-Center S.à r.l.	5983
Mapicius S.A.	5988	Weafficiency Holding S.A.	5991
Maxi-Orgues, s.à r.l.	5992	Willbury Securities Holding S.A.	5988
Mess S.A.	5993	You Play S.à r.l.	5964
Mex S. à r.l.	5985		

HT Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 63.195.

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HT GROUP S.A." (numéro d'identité 1998 22 02 526), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 63.195, constituée sous la dénomination de "EUROPEAN SHOE POINT S.A." suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Capellen, en date du 6 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 359 du 18 mai 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial C, numéro 30 du 17 janvier 2001 et du 20 mars 2001, publié au Mémorial C, numéro 911 du 23 octobre 2001, suivant procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 1^{er} octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 607 du 18 avril 2002 et suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1081 du 2 juin 2006, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "CoVenture Asset Management S.A." et en date du 1^{er} février 2008, publié au Mémorial C, numéro 785 du 1^{er} avril 2008, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "HT GROUP S.A."

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ana NEVES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières et d'exercer toutes activités se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable telles que les expertises, travaux, contrôles, consultations et avis, estimations, sur les questions comptables, fiscales et financières et sur toutes questions concernant la constitution, le fonctionnement, la gestion et l'administration des sociétés et groupements économiques.

Elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou analogue à son propre objet."

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer toutes expertises comptables, fiscales, économiques et financières et d'exercer toutes activités se rattachant directement ou indirectement à la profession d'expert-comptable telles que les expertises, travaux, contrôles, consultations et avis, estimations, sur les questions comptables, fiscales et financières et sur toutes questions concernant la constitution, le fonctionnement, la gestion et l'administration des sociétés et groupements économiques.

Elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou analogue à son propre objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: NEVES, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3701. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009004227/236/66.

(090001125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Fimiproprieties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.505.

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FIMIPROPERTIES S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39505, constituée suivant acte notarié en date du 6 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 24 juillet 1992. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 770 du 22 mai 2002.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Madame Cindy SZABO, employée privée, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Sébastien WIANDER, employé privé, demeurant professionnellement au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières - SOPARFI.

2. Refonte totale des statuts pour les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

3. Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de participations financières - Soparfi et de modifier en conséquence l'article concernant l'objet social qui aura désormais la teneur suivante: "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Fimiproperties s.a."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à huit cent mille euros (EUR 800.000.-) divisé en trois mille deux cents (3.200) actions de deux cent cinquante euros (EUR 250.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation

en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi d'avril à dix heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. SZABO, I. MARECHAL-GERLAXHE, S. WIANDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15394. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 DEC. 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004229/239/150.

(090001395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 62.274.

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day of November,
Before Maître Alex Weber, notary public residing in Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Verizon Business Security Solutions Luxembourg" (identity number 1997 22 25 935) (the "Company"), a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 62.274, incorporated by a notarial deed enacted on 19 December 1997, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 206 of 2 April 1998, lastly amended on 17 August 2007 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2246 of 9 October 2007.

The meeting is presided by Maître Catherine BAFLAST, avocat à la Cour, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Miranda JANIN, private employee, residing at Belvaux and the meeting elects as scrutineer Mr. Jean-Marie WEBER, private employee, residing at Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgium).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain attached hereto to be registered with these minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares without designation of a par value, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the rectification, with retroactive effect as from 17 August 2007, of the amount of the retained earnings that have been incorporated in the Company' share capital in the framework of an increase of capital of the Company as approved in extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 17 August 2007, and its particular impact (i) on the amount of the increase of the share capital and (ii) on the amount of the share capital of the Company;
3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect resolution 2 above;
4. Amendment to article 7 of the Company's articles of association regarding the process of decision making of the board of directors; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders of the Company waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders of the Company acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was noted that the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held on 17 August 2007 before the undersigned notary (the "EGM") has notably resolved to increase the share capital of the Company from its then current amount of EUR 31,250.- (thirty-one thousand two hundred fifty Euros) to EUR 1,600,000.- (one million six hundred thousand Euros) (the "New Share Capital") as follows:

- increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 868,750.- (eight hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty Euros) having been paid-up through the capitalization of retained earnings (the "Increase of Capital without New Contribution"); and

- increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 700,000.- (seven hundred thousand Euros) having been paid-up through a contribution in cash (the "Increase of Capital by Cash Contribution").

It was reminded that (i) the aggregate amount of the Increase of Capital without New Contribution and of the Increase of Capital by Cash Contribution is EUR 1,568,750.- (one million five hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty Euros) (the "Aggregate Amount of the Increase of Capital"), that (ii) the Increase of Capital without New Contribution

and the Increase of Capital by Cash Contribution did not trigger the issuance of new shares by the Company, and that (iii), in the framework of the Increase of Capital by Cash Contribution, Fox Court Nominees Limited ("Fox Court") waived its preferred right to subscribe.

In addition, it was noted that in the framework of the Increase of Capital without New Contribution, the amount of the retained earnings to be capitalized was determined by reference to an interim balance sheet of the Company as at 30 June 2007 (the "Interim Balance Sheet").

It was then reported that later verifications and implementation of accounting adjustments revealed that the amount of the retained earnings appearing in the Interim Balance Sheet (the "Retained Earnings") had to be re-characterised and re-adjusted downwards, so that the proper amount to be capitalized as at 30 June 2007 should have been EUR 570,861.- (five hundred seventy thousand eight hundred and sixty-one Euros) in lieu of EUR 868,750.- (eight hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty Euros) and should have been composed as follows:

- legal reserve valued at EUR 54,523.- (fifty-four thousand five hundred and twenty-three Euros);
- retained earnings as at 31 December 2006 valued at EUR 185,069.- (one hundred and eighty-five thousand sixty-nine Euros); and
- profit for the financial year ending 31 December 2006 valued at EUR 331,269.- (three hundred and thirty-one thousand two hundred and sixty-nine Euros).

Consequently, the above mentioned amounts of (i) the Increase of Capital without New Contribution and of (ii) the Aggregate Amount of the Increase of Capital referred to in the EGM were incorrect. Thus, (i) the amount of the Increase of Capital without New Contribution, referred to in the minutes of the EGM as amounting to EUR 868,750.- (eight hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty Euros), should have been the proper amount of EUR 570,861.- (five hundred seventy thousand eight hundred and sixty-one Euros) (the "Proper Increase of Capital without New Contribution Amount") and (ii) the Aggregate Amount of the Increase of Capital, referred to in the minutes of the EGM as amounting to EUR 1,568,750.- (one million five hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty Euros), should have been the proper amount of EUR 1,270,861.- (one million two hundred seventy thousand eight hundred sixty-one Euros) (the "Proper Aggregate Amount of the Increase of Capital", and together with the Proper Increase of Capital without New Contribution Amount, the "Proper Increase of Capital Amounts").

In this respect, an adjusted interim balance sheet as at 30 June 2007 (the "Adjusted Interim Balance Sheet") and showing the proper amount of reserves, retained earnings as at 31 December 2006 and profits for the 2006 financial year was produced at the meeting.

The Adjusted Interim Balance Sheet initialled "ne varietur" by the proxy holder of the shareholders of the Company and the undersigned notary will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

It was then noted that it was necessary to rectify the minutes of the EGM in order to take into consideration the Proper Increase of Capital Amounts.

It was hence unanimously resolved to amend the minutes of the EGM, with retroactive effect as from 17 August 2007, as follows:

(i) The amount of the Increase of Capital without New Contribution mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place as EUR 570,861.- (five hundred seventy thousand eight hundred and sixty-one Euros) in lieu of EUR 868,750.- (eight hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty Euros).

(ii) The reference to the Retained Earnings mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place as:

- legal reserve valued at EUR 54,523.- (fifty-four thousand five hundred and twenty-three Euros);
- retained earnings as at 31 December 2006 valued at EUR 185,069.- (one hundred and eighty-five thousand sixty-nine Euros); and
- profit for the financial year ending 31 December 2006 valued at EUR 331,269.- (three hundred and thirty-one thousand two hundred and sixty-nine Euros).

(iii) The Aggregate Amount of the Increase of Capital mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place as EUR 1,270,861 (one million two hundred seventy thousand eight hundred sixty-one Euros) in lieu of EUR 1,568,750.- (one million five hundred sixty-eight thousand seven hundred fifty Euros).

(iv) The New Share Capital mentioned in the minutes of the EGM shall be read in each place as EUR 1,302,111.- (one million three hundred two thousand one hundred eleven Euros) in lieu of EUR 1,600,000.- (one million six hundred thousand Euros).

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolution and the Aggregate Amount of the Capital Increase and the New Share Capital having been rectified, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article 5 (five) of the Company's articles of association to read as follows (the other paragraphs remaining unchanged):

"The Company's capital is set at EUR 1,302,111.- (one million three hundred two thousand one hundred eleven Euros), represented by EUR 1,250.- (one thousand two hundred fifty) shares without designation of a par value."

Fourth resolution

It is unanimously resolved to insert additional provisions after the first paragraph of article 7 (seven) of the Company's articles of association relating to the process of decision making of the board of directors of the Company and in particular (i) to allow a director to represent one or more directors at the board of directors' meetings, (ii) to allow the possibility to attend a meeting via telecommunication means, (iii) to comply with the rules concerning quorum of presence and required majority to take decisions, (iv) to comply with the rules concerning minutes of the board of directors' meetings and (v) the possibility for it to pass written resolutions in certain circumstances, to read as follows (the first paragraph remaining unchanged):

"Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the Board of Directors shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg and shall require the presence of at least two directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum and for the avoidance of doubt the directors may participate in a meeting of the Board of Directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification and such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Board of Directors.

Decisions of the Board of Directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the Board of Directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means."

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 1,400.- (one thousand four hundred Euro).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Bascharage, at the notary's office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre,

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Verizon Business Security Solutions Luxembourg" (numéro d'identité 1997 22 25 935) (la "Société"), une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 62.274, constituée par acte notarié du 19 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 206, du 2 avril 1998, modifié pour la dernière fois en date du 17 août 2007 conformément à l'acte réalisé par le notaire, soussigné, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2246, du 9 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine BAFLAST, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de la rectification, avec effet rétroactif à compter du 17 août 2007, du montant des bénéfices non distribués qui ont été incorporés au capital social de la Société dans le cadre d'une augmentation du capital de la Société telle qu'approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 17 août 2007, et en particulier son incidence (i) sur le montant de l'augmentation du capital social, et (ii) sur le montant du capital social de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société pour refléter la résolution numéro 2 ci-dessus;

4. Modification de l'article 7 des statuts de la Société relatif au processus décisionnel du conseil d'administration; et

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les actionnaires de la Société reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre unanimement décidé que l'ensemble de la documentation nécessaire a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il a été noté que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 17 août 2007 devant le notaire soussigné ("l'AGE") avait notamment décidé d'augmenter le montant du capital social de la Société qui s'élevait à l'époque à de 31.250,- EUR (trente et un mille deux cent cinquante euros) à un nouveau montant de 1.600.000,- EUR (un million six cent mille euros) (le "Nouveau Capital Social") comme suit:

- augmentation du capital social de la Société moyennant l'incorporation des bénéfices non distribués pour un montant de 868.750,- EUR (huit cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros) ("l'Augmentation de Capital sans Nouvel Apport"); et

- augmentation du capital social de la Société moyennant l'apport en numéraire d'un montant de 700.000,- EUR (sept cent mille euros) ("l'Augmentation de Capital par Apport en Numéraire").

Il a été rappelé que (i) le montant global de l'Augmentation de Capital sans Nouvel Apport et celui de l'Augmentation de Capital par Apport en Numéraire s'élevait à 1.568.750,- EUR (un million cinq cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros) (le "Montant Global de l'Augmentation de Capital"), que (ii) l'Augmentation de Capital sans Nouvel Apport et l'Augmentation de Capital par Apport en Numéraire n'a pas donné lieu à l'émission de nouvelles actions par la Société et que (iii) dans le cadre de l'Augmentation de Capital par Apport en Numéraire, Fox Court Nominees Limited ("Fox Court") a renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Il a également été noté que dans le cadre de l'Augmentation de Capital sans Nouvel Apport, le montant des bénéfices non distribués devant être capitalisés a été déterminé sur la base d'un bilan intérimaire de la Société au 30 juin 2007 (le "Bilan Intérimaire").

Il a ensuite été rapporté que des vérifications ultérieures et l'implémentation d'ajustements comptables ont révélé que le montant des bénéfices non distribués tel que figurant au Bilan Intérimaire (les "Bénéfices Non Distribués") devait être requalifié et réajusté à la baisse, de sorte que le montant devant être capitalisé au 30 juin 2007 aurait dû s'élever à 570.861,- EUR (cinq cent soixante dix mille huit cent soixante et un euros) au lieu de 868.750,- EUR (huit cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros) et aurait dû se décomposer comme suit:

- montant de la réserve légale évalué à 54.523,- EUR (cinquante quatre mille cinq cent vingt-trois euros);

- montant des bénéfices non distribués au 31 décembre 2006 évalué à 185.069,- EUR (cent quatre-vingt-cinq mille soixante-neuf euros);

- montant des bénéfices pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2006, estimé à 331.269,- EUR (trois cent trente et un mille deux cent soixante-neuf euros).

En conséquence, les montants ci-dessus mentionnés (i) de l'Augmentation de Capital sans Nouvel Apport, et (ii) du Montant Global de l'Augmentation de Capital visés par l'AGE étaient erronés. Ainsi, (i) le montant de l'Augmentation de

Capital sans Nouvel Apport auquel le procès-verbal de l'AGE fait référence comme s'élevant à 868.750,- EUR (huit cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros) aurait dû s'élever pour être correct à 570.861,- EUR (cinq cent soixante-dix mille huit cent soixante et un euros) (le "Montant Correct de l'Augmentation de Capital sans Nouvel Apport") et (ii) le Montant Global de l'Augmentation de Capital auquel le procès-verbal de l'AGE fait référence comme s'élevant à 1.568.750,- EUR (un million cinq cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros) aurait dû s'élever pour être correct à 1.270.861,- EUR (un million deux cent soixante-dix mille huit cent soixante et un euros) (le "Montant Global Correct de l'Augmentation de Capital", et ensemble avec le Montant Correct de l'Augmentation de Capital sans Nouvel Apport, les "Montants Corrects de l'Augmentation de Capital").

A cet égard, un bilan intérimaire corrigé au 30 juin 2007 (le "Bilan Intérimaire Corrigé") et dans lequel figurent les montants corrects des réserves, des bénéfices non distribués au 31 décembre 2006 et des bénéfices pour l'exercice social 2006 a été produit à l'assemblée.

Le Bilan Intérimaire Corrigé, paraphé "ne varietur" par le représentant des actionnaires de la Société désigné par procuration, et par le notaire soussigné, restera ci-annexé pour être enregistré avec l'acte.

Il a été rappelé qu'il était indispensable de modifier le procès-verbal de l'AGE afin de prendre en considération les Montants Corrects de l'Augmentation de Capital.

Il a donc été unanimement décidé de modifier le procès-verbal de l'AGE, avec effet rétroactif au 17 août 2007, comme suit:

(i) Le montant de l'Augmentation de Capital sans Nouvel Apport mentionné dans le procès-verbal de l'AGE devra être lu à chaque endroit comme étant de 570.861 EUR (cinq cent soixante-dix mille huit cent soixante et un euros) au lieu de 868.750,- EUR (huit cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros).

(ii) La référence aux Bénéfices Non Distribués dont il est question dans le procès-verbal de l'AGE devra être lue à chaque endroit comme étant:

- réserve légale évaluée à 54.523,- EUR (cinquante-quatre mille cinq cent vingt-trois euros);
- bénéfices non distribués au 31 décembre 2006 évalués à 185.069,- EUR (cent quatre-vingt-cinq mille soixante-neuf euros); et
- bénéfices pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2006, estimés à 331.269,- EUR (trois cent trente et un mille deux cent soixante-neuf euros).

(iii) Le Montant Global de l'Augmentation de Capital mentionné dans le procès verbal de l'AGE devra être lu à chaque endroit comme étant de 1.270.861,- EUR (un million deux cent soixante-dix mille huit cent soixante et un euros) au lieu de à 1.568.750,- EUR (un million cinq cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros).

(iv) Le Nouveau Capital Social mentionné dans le procès verbal de l'AGE devra être lu à chaque endroit comme étant de 1.302.111,- EUR (un million trois cent deux mille cent onze euros) au lieu de 1.600.000,- EUR (un million six cent mille euros).

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et de la résolution qui précèdent, le Montant Global de l'Augmentation de Capital et le Nouveau Capital Social ayant été rectifiés, il est unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes restant inchangés):

"Le capital de la Société est fixé à 1.302.111,- EUR (un million trois cent deux mille cent onze euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans valeur nominale".

Quatrième résolution

Il est unanimement décidé d'insérer des dispositions supplémentaires après le premier paragraphe de l'article sept (7) des statuts de la Société relatif au processus décisionnel du conseil d'administration de la Société et en particulier (i) d'autoriser un administrateur à représenter un ou plusieurs autres administrateurs aux réunions du conseil d'administration, (ii) d'autoriser la participation à une réunion par des moyens de télécommunication, (iii) de respecter les règles concernant le quorum de présence et la majorité requise pour les prises de décisions, (iv) de respecter les règles concernant les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, et (v) la possibilité pour celui-ci de prendre des résolutions écrites dans certaines circonstances, et de leur donner la teneur suivante (le premier paragraphe demeurant inchangé):

"Chacun des administrateurs pourra se faire représenter à chaque réunion des administrateurs en désignant par écrit que ce soit par fax, câble, télégramme, télex ou moyen électronique, un autre administrateur chargé de le représenter.

Un administrateur pourra représenter plus d'un administrateur.

Chacune des réunions du Conseil d'Administration se déroulera sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et nécessitera la présence d'au moins deux administrateurs, que ces derniers soient physiquement présents ou représentés, ce qui constituera un quorum, et il est par ailleurs précisé que les administrateurs pourront participer à des réunions du Conseil d'Administration par téléphone, vidéoconférence, ou par tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de la personne et une telle participation à une réunion sera considérée comme équivalente à une participation physique à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des administrateurs participant à la réunion ou dûment représentés.

Les délibérations du Conseil d'Administration seront enregistrées dans les procès-verbaux qui devront être signés par le président, ou le cas échéant par son substitut, ou par deux administrateurs présents à la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Tout(e) transcription ou extrait de ces procès-verbaux sera signé(e) par le président ou deux administrateurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite, approuvée et signée par tous les administrateurs aura le même effet qu'une résolution prise à l'occasion d'une réunion du Conseil d'Administration.

Dans de telles hypothèses, les résolutions écrites peuvent être documentées en un document unique ou par plusieurs documents distincts ayant le même contenu.

Les résolutions écrites pourront être transmises par voie postale, fax, câble, télex, moyen électronique ou tout autre moyen de télécommunication pouvant convenir."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Bascharage, en l'étude, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît et parle anglais constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: BALFAST, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 novembre 2008. Relation: CAP/2008/3607. Reçu douze euros (12,-).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 décembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009004228/236/309.

(090001115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Sevsyl S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 103.494.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/12/2008.

SEVSYL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009004118/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08150. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Adamo ed Eva Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2651 Luxembourg, 20, rue St. Ulric.

R.C.S. Luxembourg B 74.047.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fegon International SA
261, route de Longwy - L-1941 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009004121/9037/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06176. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Natur'Elle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.333.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16-12-08.

Ellen DURAND

Administratrice-déléguée

Référence de publication: 2009004091/2494/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00033. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Prostar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 60.649.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROSTAR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004126/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11391. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Toproof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 23, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 51.222.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009004087/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00023. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

You Play S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.162.

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "YOU PLAY S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée en Italie. Le siège social

de la Société a été transféré au Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 141.162.

L'Assemblée est présidée par Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal aux Iles Vierges Britanniques, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, et adoption par la société de la nationalité des Iles Vierges Britanniques.

2.- Démission du gérant en fonction et décharge lui est accordé pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

3.- Décision de continuer l'activité de la société sous la dénomination YOU PLAY LTD (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription aux BVI pourra modifier la dénomination).

4.- Procuration pour la refonte complète des statuts en vue de les adapter aux dispositions de la loi des Iles Vierges Britanniques.

5.- Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu des dispositions de l'Article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux Iles Vierges Britanniques, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, et que la Société adopte la nationalité des Iles Vierges Britanniques, avec effet au jour de l'enregistrement de la société aux Iles Vierges Britanniques, et d'approuver le bilan et le compte des pertes et profits au 24 novembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission du gérant actuellement en fonction et lui accorde pleine décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de continuer l'activité de la société aux Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de YOU PLAY LTD (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription de la société aux Iles Vierges Britanniques pourra décider de modifier cette dénomination).

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, avec pleins pouvoirs de substitution, par lequel il et/ou elle sont autorisés procéder à la refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation des Iles Vierges Britanniques et à exécuter toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques et la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois, à compter de la date d'enregistrement de la Société aux Iles Vierges Britanniques. La radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sera effectuée dès réception de la confirmation de l'enregistrement de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English translation of the previous text:

In the year two thousand and eight, on the eight day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of YOU PLAY S. à r.l., a société à responsabilité limitée, (the «Company»), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, incorporated in Italy. The registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed including the entire restatement of the articles of incorporation received by the undersigned notary on July 9, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 22260 of September 16, 2008.

The meeting was opened with Mrs Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elected as scrutineer Mrs Katia ROTI, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1.- The agenda of the extraordinary meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to the British Virgin Islands, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, and that the Company adopts the nationality of the British Virgin Islands.

2.- Resignation of the manager and to give him full discharge for the execution of his mandate as of this date.

3.- Decision to continue the activity of the Company in British Virgin Islands under the name of YOU PLAY LTD (in case of unavailability of the denomination, the person in charge of the registration of the Company in the British Virgin Islands may decide to amend this denomination).

4.- To give power to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of the British Virgin Islands.

5.- Miscellaneous.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

According to the dispositions of Articles 67-1 of the law of 10 August 1915 as amended concerning commercial companies (loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales), the meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to the British Virgin Islands, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, and that the Company adopts the nationality of the British Virgin Islands, with effect as of the Company's registration in the British Virgin Islands, and to approve the balance sheet and the profit and loss accounts as of November 24, 2008.

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of the actual manager and gives him full discharge for the execution of his mandate as of this date.

Third resolution

The meeting decides to continue its activities in British Virgin Islands under the name of YOU PLAY LTD (in case of unavailability of the denomination, the person in charge of the registration of the Company in the British Virgin Islands may decide to amend this denomination).

Fourth resolution

The meeting grants a special power to Mrs Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg, with full power of substitution, to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of the British Virgin Islands, and to perform all formalities pertaining to the registration of the Company in the British Virgin Islands and the striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register as of the date of the registration of the Company in the British Virgin Islands. The striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register will be carried out upon receipt of the confirmation of the registration of the Company in the British Virgin Islands.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistre a Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51199. Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009004175/242/128.

(090000724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Hexagone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.149.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of August.

Before us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared:

AVIVA Fund Services S.A., with its registered office at 34, avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "RCS") under number B 25.708 (the "Sole Shareholder"), acting in its capacity as management company of Hexagone French Regional Property Fund,

hereby represented by Mr Marc BEILENHOFF, employee, with professional address at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 19 August 2008.

The above-mentioned power of attorney signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled "ne varietur", will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the single shareholder of «Hexagone S.à r.l.», a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, Avenue de la Liberté, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") incorporated by a deed of M^e Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 20 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") No 1584 of 27 June 2008 and registered with the Luxembourg RCS, Section B, under the number B 139.149.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of eight thousand three hundred fifty euros (EUR 8,350.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) up to twenty thousand eight hundred fifty euros (EUR 20,850) divided into eight hundred thirty four (834) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue three hundred thirty-four (334) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to eight hundred thirty-four (834) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared:

Mr Marc BEILENHOFF, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of the power of attorney referred to herein above. The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, to all three hundred thirty-four (334) newly issued shares with a nominal value of

twenty-five euros (EUR 25.-) each of the Company, and to make payment in full for each of such new shares in cash of an amount of eight thousand three hundred fifty euros (EUR 8,350.-).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at twenty thousand eight hundred fifty euros (EUR 20,850) / divided into eight hundred thirty-four (834) shares, each share with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt et un août,

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

AVIVA Fund Services S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés («RCS») sous le numéro B-25.708 («l'Associée Unique»), agissant en sa capacité de société de gestion de, Hexagone French Régional Property Fund,

Ici représentée par Monsieur Marc BEILENHOF, employé privé, résidant professionnellement au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

en vertu d'une procuration signée le 19 août 2008.

Ladite procuration, signée par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant et paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de Hexagone S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") No 1584 du 27 juin 2008.

- que l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de huit mille trois cent cinquante euros (8.350 EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à vingt mille huit cent cinquante euros (20.850,- EUR) divisé en huit cent trente quatre (834) parts, sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Deuxième résolution

L'Associée Unique DECIDE d'émettre trois cent trente quatre (334) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales à huit cent trente quatre (834) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'Associée Unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et libération

Ensuite est intervenu:

Monsieur Marc BEILENHOF, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associée Unique, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associée Unique, trois cent trente quatre (334) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de huit mille trois cent cinquante euros (8.350 EUR) («l'Apport»).

Troisième résolution

L'Associée Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt mille huit cent cinquante euros (20.850.- EUR) divisé en huit cent trente quatre (834) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) parts sociales, chacune.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes..

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BEILENHOF, M. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2008. LAC/2008/34959. Reçu à 0,50%: quarante-et-un euros soixante-quinze cents (EUR 41,75).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009004176/220/120.

(090001152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Azzura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 142.896.

L'an deux mille huit, le onze décembre

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "AZ-ZURA S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 142.896,

constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 novembre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2826 du 25 novembre 2008 et page 135644.

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe LECLERC, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc TONON, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la Société afin de permettre à la Société, à part la possibilité déjà de gérer et administrer son propre patrimoine immobilier, la possibilité de réaliser encore toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et d'avoir un établissement commercial ouvert au public. La Société pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et plus particulièrement en France.

2.- Modification afférente de l'article quatre (4) des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et plus particulièrement sur le territoire français.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'objet social actuel de la Société, afin de permettre à la Société, à part la possibilité déjà de gérer et administrer son propre patrimoine immobilier, la faculté de réaliser encore toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et d'avoir un établissement commercial ouvert au public. La Société pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et plus particulièrement en France.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de l'objet social de la Société en y ajoutant ce qui repris dans la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société de sorte que cet article QUATRE (4) des statuts de la Société ait désormais le nouveau libellé suivant:

Art. 4. "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et plus particulièrement sur le territoire français.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. LECLERC, S. LALLOUETTE, M. TONON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15340. Reçu DOUZE EUROS 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004221/239/99.

(090001372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Debbie Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.749.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of December.

Before Ms Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

G.O. II Luxembourg One S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, and whose registered office is at 1B, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 111.662, here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 18 December 2008.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Debbie Investments S. à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the making, purchasing or investing in loans, securities or other financial assets of any type, without coming within the scope of the law of 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended. For that purpose, the Company may grant loans, acquire participations in loans or commitments in financing transactions, give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations and benefit from guarantees or security interests granted by third parties. The Company may further borrow in any form.

The Company may carry out any operation or transaction which is ancillary to or which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by at least two managers which will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any of the manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by

other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 April and ends on 31 March of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 March, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor, External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed by G.O. II Luxembourg One S. à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 March 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Géraldine Schmit, company director, whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; and

- Emmanuel Mougeolle, private employee, whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. The registered office is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

G.O. Il Luxembourg One S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff L-1736 Senningerberg, ayant un capital social de EUR 12.500.-, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.662, ici représentée par M^e Florent Trouiller, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Ladite procuration, après paraphe " ne varietur " par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Debbie Investments S. à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'octroi, l'achat, ou l'investissement dans des prêts, titres ou actifs financiers de toute forme, sans tomber dans le champ d'application de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée. Pour ce faire, la Société peut octroyer des prêts, acquérir des participations dans des prêts ou des engagements dans des transactions financières, consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations et bénéficier de sûretés ou de garanties consenties par des tiers. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut entreprendre toute opération ou transaction, qui est accessoire or qu'elle considère comme nécessaire ou utile à la réalisation ou au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par au moins deux gérants qui constitueront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par

conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes, Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par G.O. Il Luxembourg One S. à r.l., susmentionné.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée Générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (deux). Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
 - Géraldine Schmit, dirigeant de sociétés, dont l'adresse professionnelle 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et
 - Emmanuel Mougeolle, employé privé, dont l'adresse professionnelle 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. Le siège social de la société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trouiller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 décembre 2008. LAC/2008/52411. Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50

Le Receveur ff. (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004230/5770/328.

(090001105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Oltre Development Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.748.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Luciano BALBO, entrepreneur, domicilié au 19, via Gulli, I-20121 Milan, Italie, ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 29 octobre 2008;

2) Madame Micaela RATINI, domiciliée au 9, via Galvani, Terni, Italie, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Terni, le 29 octobre 2008;

3) La société EUROFINLEADING FIDUCIARIA SPA, ayant son siège social au 8, via Porlezza, I-20121 Milan, Italie, ici représentée par Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 29 octobre 2008.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Les comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "OLTRE DEVELOPMENT FINANCE S. à r.l."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut tenir des actions et des intérêts dans une société en commandite par actions luxembourgeoise qui sera constituée sous la dénomination de OLTRE DEVELOPMENT FUND OF OLTRE DEVELOPMENT FINANCE S.C.A. et peut agir comme actionnaire commandité de cette société.

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont par contre cessibles à des tiers, non-associés qu'avec l'accord unanime préalable des associés.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 5. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Les gérants seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un gérant, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature "A" ou pouvoir de signature "B".

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les gérants peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les gérants qui y ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

La société se trouve engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B.

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 7. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés. Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 8. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Le comparant précité a souscrit aux parts sociales créées de la manière suivante:

1) Luciano BALBO, préqualifié quarante-cinq parts sociales	45
2) Micaela RATINI, préqualifiée quarante-cinq parts sociales	45
3) EUROFINLEADING FIDUCIARIA SPA, préqualifiée dix parts sociales	10
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif le mandataire des parties comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le mandataire des parties comparantes.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300.-€).

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Luciano BALBO, entrepreneur, né le 7 janvier 1949 à Milan, Italie et domicilié au 19, via Gulli, I-20121 Milan, Italie;

b) Madame Micaela RATINI, conseiller, née le 28 septembre 1968 à Terni, Italie et domiciliée au 9, via Galvani, Terni, Italie;

c) Monsieur Maurizio SOLARO del BORGIO, entrepreneur, né le 30 mars 1957 à Milan, Italie et domicilié au 15, via Terraggio, I-20123 Milan, Italie.

2) Sont nommés gérants de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 décembre 2008. LAC/2008/51393. Reçu soixante-deux euros Eur 0,5% = 62,00.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004231/5770/140.

(090001075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

GRL Carrelages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.541.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009004089/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00027. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Ridgefield Holdco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.231.540,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.339.

Transferts de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transferts de parts sociales signé en date du 26.09.2007 entre deux associés de la Société, CL Nominees Limited et AZ II Equity Plan L.P., tous deux domiciliés à Elizabeth House, Les Ruettes Braye, St Peter Port, Guernsey GY1 4LX, Channel Islands et respectivement enregistrés sous le numéro 6344 et 918, que 15,538 parts sociales ordinaires de classe A et 162 parts sociales ordinaires de classe C d'une valeur nominale de 1.00 EUR chacune, ont été transférées à AZ II Equity Plan L.P., prénommé.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Vestar Capital Partners V, L.P., domiciliée à Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Georgetown, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro WK-15963, détient 1,292,215 parts sociales ordinaires de classe B
- Vestar Capital Partners V-A, L.P., domiciliée à Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Georgetown, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro WK-16097, détient 355,388 parts sociales ordinaires de classe B
- Vestar Executives V, L.P., domiciliée à Walker House, Mary Street, Grand Cayman, Georgetown, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro WK-16411, détient 21,463 parts sociales ordinaires de classe B
- PAC S.à r.l., domiciliée au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B127047, détient 120,184 parts sociales ordinaires de classe B
- CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, domiciliée au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 14414, détient 980,575 parts sociales ordinaires de classe B
- CEP II Participations S.à r.l. SICAR, domiciliée au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B96017, détient 808,675 parts sociales ordinaires de classe B
- Thomas von Krannichfeldt, domicilié à 37 Eustis Lane, Ridgefield CT 6877, Connecticut, Etats-Unis, détient 87,015 parts sociales ordinaires de classe A et 6,638 parts sociales ordinaires de classe C
- Ken Greatbatch, domicilié à The Chevin, Cokes Lane, Calfont St. Giles, Bucks, HP8 4UD, Royaume-Uni, détient 62,153 parts sociales ordinaires de classe A et 3,982 parts sociales ordinaires de classe C
- Stephen Hannam, domicilié à 48 West Avenue, Denbighshire, Prestatyn LL19 9HA, Royaume-Uni, détient 6,215 parts sociales ordinaires de classe A et 1,106 parts sociales ordinaires de classe C
- Sir Denys Henderson, domicilié à The Penthouse, Fiat 7, Boyne House, 9 Grove Road, Beaconsfield, Bucks HP9 1UN, Royaume-Uni, détient 6,215 parts sociales ordinaires de classe A et 2,213 parts sociales ordinaires de classe C
- Robert Coxon, domicilié à Royston House, 63 Darlington Road, Hartburn, Stockton-on-Tees TS18 5EU, Royaume-Uni, détient 9,323 parts sociales ordinaires de classe A et 1,326 parts sociales ordinaires de classe C
- Werner Interthal, domicilié à Dr. Ludwig Opel strasse 62, Rüsselsheim, D-65428, Allemagne, détient 6,215 parts sociales ordinaires de classe A

- C.L. Nominees Limited, domiciliée à Elizabeth House, Les Ruettes Braye, St Peter Port, Guernsey GY1 4LX, Channel Islands, enregistrée sous le numéro 6344, détient 419,535 parts sociales ordinaires de classe A et 19,540 parts sociales ordinaires de classe C

- AZ II Equity Plan LP, domicilié à Elizabeth House, Les Ruettes Braye, St Peter Port, Guernsey GY1 4LX, Channel Islands, enregistrée sous le numéro 918, détient 15,538 parts sociales ordinaires de classe A, 5,864 parts sociales ordinaires de classe B et 162 parts sociales ordinaires de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre, 2008.

RIDGEFIELD HOLDCO

Zeina Bain / Jean-François Félix

(A) Manager / (B) Manager

Référence de publication: 2009004310/5776/52.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10427. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Gift World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 98.484.

— EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 27 octobre 2008 que, sur base de l'article 2 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société GIFT WORLD SA,

du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg

au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004472/1334/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX08001. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090001300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Swiss Life Asset Management Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8009 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.599.

— CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de clôture de liquidation prises le 18 décembre 2008 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société

Il résulte des résolutions adoptées en date du 18 décembre 2008 par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée) que:

- l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du 18 décembre 2008; et

- l'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés à son ancien siège social, à savoir au 25, route d'Arlon, L-8009 Strassen, pendant une période de cinq années à partir de la date de la publication de la présente notice au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait et Publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004453/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00063. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090001151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

DB Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.310.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.380.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Dezember 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009004412/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09867. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

DB Valoren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.221.449.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.379.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt worden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Dezember 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009004410/267/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09866. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paint One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.323.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004404/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10984. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Toga Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.083.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY SARL

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009004399/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11526. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

HLB S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 713.875,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 84.950.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 décembre 2008

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à l'ancien siège social de la Société: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004426/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Rosebud International S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 80.006.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 décembre 2008

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à l'ancien siège social de la Société: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004425/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

WCC Vita-Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.117.475,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.551.

—
Les comptes annuels pour la période du 31 août 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004418/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11212. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Toga Investments Pt. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.085.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY SARL

Gérant

Signature

Référence de publication: 2009004400/6762/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11528. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Euroridge Capital Partners Pessac Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 101.684.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 décembre 2008

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à l'ancien siège social de la Société: L- 1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004428/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Euroridge Capital Partners Meylan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.093.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 31 décembre 2008

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à l'ancien siège social de la Société: L- 1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009004427/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11455. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090001121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Spaciof, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 61, rue des Trévières.

R.C.S. Luxembourg B 85.825.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003851/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10887. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Mex S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9070 Ettelbruck, 3, place de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 102.339.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003852/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10886. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Fleurs TREICHEL-GOELLES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 39, rue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 75.716.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003853/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10885. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Bureau d'Architectes TEISEN & GIESLER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 93.823.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003854/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10884. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Padovan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 68.882.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009003855/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

OMUS Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 83.688.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009003856/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02044. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

PE-Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.657.

Distribution de dividende (complémentaire au dépôt du bilan 2007 a été déposé le 07.01.2008 no L 080002060) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009003857/685/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Partiber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.189.

- Monsieur David PASCIUTO, employé privé, demeurant à 30, rue du Village Suisse, CH-1205 Genève est nommé avec effet au 14 novembre 2008 en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Vicente CILETTI démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012. La cooptation de Monsieur David PASCIUTO sera ratifiée à la prochaine Assemblée Générale.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, Rue Guillaume, Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

PARTIBER S.A.

M. CLERGEAU / J.-F. CORDEMANS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009004447/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

KDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 103.019.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2/1/2009.

Me Romain LUTGEN

Administrateur

Référence de publication: 2009003858/268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10784. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

K.M. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8231 Mamer, 7, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 76.013.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003859/3617/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00190. - Reçu 117,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

PS Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.369.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 02/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009003862/9786/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00235. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

CMJ Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.733.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 27 novembre 2008

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009003940/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Softcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 75.450.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 DEC. 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003863/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09635. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Willbury Securities Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 59.076.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 DEC.2008.

Signature.

Référence de publication: 2009003870/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09662. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Mapicius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.847.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 décembre 2008

- Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- Le Conseil d'administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

* Mademoiselle Cynthia SCHWICKERATH, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

- Le Conseil d'administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F à LUXEMBOURG (L-1882).

Certifié sincère et conforme

MAPICIUS S.A.

C. SCHWICKERATH / A. GRAZIANO

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009004461/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Polma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.362.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 novembre 2008

1. Monsieur Przemyslaw KRYCH a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

Luxembourg, le 18.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Polma Investments S.a r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009003888/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(09000429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Performance Parts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 49A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.260.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009004329/236/11.

(090001202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Leasecopter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.456.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004025/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10933. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Terra Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 73.359.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004027/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10929. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

SIIM, Société Internationale d'Investissements Mobiliers Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.915.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 11 novembre 2008

Résolution unique

L'Assemblée décide de nommer en tant que commissaire aux comptes ALTER AUDIT SàRL, Société à Responsabilité Limitée, domiciliée au 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Le mandat d'ALTER AUDIT SàRL débutera dans le cadre de l'approbation des comptes au 31 décembre 2007 et aura une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

pour SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS S.à.R.L. en abrégé SIIM SàRL
Société à Responsabilité Limitée
Signatures

Référence de publication: 2009003902/45/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06937. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2009.

Gaston Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 52.067.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER
Notaire

Référence de publication: 2009004330/236/11.

(090001183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Commercial Company Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 101.133.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009004028/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11388. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Dreambird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 115.329.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004029/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10923. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Dreambird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 115.329.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004030/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10922. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Clestra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 58.329.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004031/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10930. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Realì S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5835 Alzingen, 14, Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 101.828.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004032/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10937. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Weafficiencia Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.476.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

* Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme

WEAFFICIENCE HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009004493/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Maxi-Orgues, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 115.037.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAXI-ORGUES, s.à.r.l.

Fiduciaire LUXAGEM s.a.

Jean-Yves MARCHAND

Référence de publication: 2009004088/2494/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00026. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

AMS Services 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 120.188.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004034/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10927. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Alpha Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 52.256.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2008

- Les mandats d'Administrateurs de Madame Françoise DUMONT, Monsieur Marc LIMPENS et Monsieur Alain RENARD, employés privés, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

ALPHA BUSINESS S.A

F. DUMONT / A. RENARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004350/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

I-Real S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 10, Munnereferstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 121.059.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004035/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10926. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Mess S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 123.405.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009004036/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10925. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Succeed Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.799.

Les Comptes Annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
A Strassen, le 1/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2009004043/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05912. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Fast Mix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.477.

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FAST MIX S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, constituée en Italie. Le siège social de la Société a été transféré au Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 novembre 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C.

L'Assemblée est présidée par Madame Luisella MORESCHL, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal aux Iles Vierges Britanniques, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, et adoption par la société de la nationalité des Iles Vierges Britanniques.

2.- Démission du gérant actuellement en fonction et décharge lui est accordé pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

3.- Décision de continuer l'activité de la société sous la dénomination FAST MIX LTD (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription aux BVI pourra modifier la dénomination).

4.- Procuration pour la refonte complète des statuts en vue de les adapter aux dispositions de la loi des Iles Vierges Britanniques.

5.- Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En vertu des dispositions de l'Article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) aux Iles Vierges Britanniques, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, et que la Société adopte la nationalité des Iles Vierges Britanniques, avec effet au jour de l'enregistrement de la société aux Iles Vierges Britanniques, et d'approuver le bilan et le compte des pertes et profits au 24 novembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission du gérant actuellement en fonction et lui accorde pleine décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de continuer l'activité de la société aux Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de FAST MIX LTD (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription de la société aux Iles Vierges Britanniques pourra décider de modifier cette dénomination).

Quatrième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, avec pleins pouvoirs de substitution, par lequel il et/ou elle sont autorisés procéder à la refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation des Iles Vierges Britanniques et à exécuter toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société aux Iles Vierges Britanniques et la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois, à compter de la date d'enregistrement de la Société aux Iles Vierges Britanniques. La radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sera effectuée dès réception de la confirmation de l'enregistrement de la Société aux Iles Vierges Britanniques.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Follows the English translation of the previous text

In the year two thousand and eight, on the eight day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of FAST MIX S. à r.l., a société a responsabilité limitée, (the «Company») having its registered office in L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, incorporated in Italy. The registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed including the entire restated articles of incorporation received by the undersigned notary on November 13, 2008, not yet published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C.

The meeting was opened with Mrs Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elected as scrutineer Mrs Katia ROTI, private employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1.- The agenda of the extraordinary meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to the British Virgin Islands, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, and that the Company adopts the nationality of the British Virgin Islands.

2.- Resignation of the manager and to give him full discharge for the execution of his mandate as of this date.

3.- Decision to continue the activity of the Company in British Virgin Islands under the name of FAST MIX LTD (in case of unavailability of the denomination, the person in charge of the registration of the Company in the British Virgin Islands may decide to amend this denomination).

4.- To give power to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of the British Virgin Islands,.

5.- Miscellaneous

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

According to the dispositions of Articles 67-1 of the law of 10 August 1915 as amended concerning commercial companies (loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales), the meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to the British Virgin Islands, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town Tortola, and that the Company adopts the nationality of the British Virgin Islands, with effect as of the Company's registration in the British Virgin Islands, and to approve the balance sheet and the profit and loss accounts as of November 24, 2008.

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of the actual manager and gives him full discharge for the execution of his mandate as of this date.

Third resolution

The meeting decides to continue its activities in British Virgin Islands under the name of FAST MIX LTD (in case of unavailability of the denomination, the person in charge of the registration of the Company in the British Virgin Islands may decide to amend this denomination).

Fourth resolution

The meeting grants a special power to Mrs Luiseilla MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliqués, residing in Luxembourg, with full power of substitution, to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of the British Virgin Islands, and to perform all formalities pertaining to the registration of the Company in the British Virgin Islands and the striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register as of the date of the registration of the Company in the British Virgin Islands. The striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register will be carried out upon receipt of the confirmation of the registration of the Company in the British Virgin Islands.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2008. Relation: LAC/2008/51198. Reçu douze euros (12 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009004174/242/130.

(090000723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Partinter Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 24.181.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société dénommée "WANSEY CONSULTANT INC" ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies of the British Virgin Islands sous le numéro I.B.C. 245093, ici représentée par Madame Marie-Paul Van Waelem, expert comptable, demeurant à L-2419 Luxembourg, 7 Rue du Fort Rheinsheim,

agissant en sa qualité directeur - président de Wansey Consultant INC,

laquelle peut engager la société sous sa signature individuelle.

Laquelle représentante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding "PARTINTER HOLDING S.A." ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 1986, publié au Mémorial C numéro 183 du 4 juillet 1986, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 24.181.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 5 novembre 2004, publié au mémorial C sous le numéro 58 du 20 janvier 2005.

II.- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000,-), représenté par CINQUANTE MILLE (50.000) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25,-) chacune, intégralement libéré.

III.- Que la comparante dûment représentée en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de ladite société "PARTINTER HOLDING S.A."

IV.- Que la société "WANSEY CONSULTANT INC" est devenue propriétaire de l'intégralité des actions libérées du capital de ladite société.

V.- Qu'en tant qu'actionnaire unique, elle a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

VI.- Que partant, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

VII.- Que l'actionnaire unique dûment représentée déclare s'engager à régler tout le passif de la société et transféré tous les actifs à son profit.

VIII.- Que l'actionnaire unique dûment représentée se trouve dont investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et réglera également les frais des présentes.

IX.- Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

X.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat.

XI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

XII.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiërg.

XIII.- Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

XIV.- Tous les frais des présentes sont à la charge de l'actionnaire unique.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de l'actionnaire unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-P. Van Waelem, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 DEC. 2008 Relation: EAC/2008/15756. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009004173/272/58.

(090000714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

SPL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 143.747.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "INDRA HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, représentée par son administrateur-délégué, à savoir Madame Marie Joseph Renders, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim;

2) Madame Marie-Paul VAN WAELEM, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SPL Luxembourg S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères. La prise de participations pourra prendre la forme d'acquisition ou la souscription d'actions, obligations, warrants ou titre de créances émises par des entreprises ainsi que l'acquisition de brevets, marques ou droits quelconques.

Elle peut en outre acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, échange ou autrement.

Pour la gestion, le contrôle ou la défense de ses intérêts dans toute entreprise dans laquelle elle a investi ou envisage d'investir, la société peut assumer tout mandat d'administrateur, gérant ou mandataire. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a pour objet de dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux et administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception des conseils de placement d'argent et autres, fournir son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de la gestion en général, fournir toutes prestations de services et exécuter tous mandats sous forme d'étude, d'organisation, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières, ainsi que, pour son propre compte, acquérir, mettre en valeur, louer ou aliéner, toutes propriétés immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 €) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,00 €) représenté par douze mille quatre cents (12.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 €) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 16 décembre 2013 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les mandats d'administrateurs seront exercés gratuitement.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale qui se tient consécutivement à la constitution de la société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer respectivement par écrit ou par la production de l'original télécopie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. La société indemniserà tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de toute perte ou dommage (y compris, mais sans que cette énumération ne soit limitative, les frais judiciaires de n'importe quel litige) occasionnés par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière, sauf le cas où lors de pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la société est informée par son conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs en question n'est pas responsable pour négligence

grave ou mauvaise administration. Ce droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois d'avril à 17:30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra en observant les règles légales y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présentes statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Dispositions transitoires

- 1) Par dérogation à l'article 19.-, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2009.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INDRA HOLDING S.A., représentée comme dit ci-avant:	
Mille deux cent trente huit actions	1.238
2) Madame Marie-Paul VAN WAELEM, prénommée, deux actions	<u>2</u>
Total:mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées de sorte que la société a dès à présent à sa disposition la somme de trente et un mille euros (31.000,00 €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, par certificat bancaire, qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
- 2) Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2013:
 - a) Madame Marie-Paul VAN WAELEM, administrateur de société, né à Uccle (B), le 5 janvier 1950, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim; président.
 - b) Madame Marie-Joseph RENDERS, administrateur de société, né à Halle (B), le 17 octobre 1948, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
 - c) La société FIDIGA S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23 598, dont le représentant permanent est Mme Marie-Joseph RENDERS, prénommée.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice de l'an 2013:

La société anonyme EWA REVISION S.A., avec siège à L-9053 Ettelbrück, Centre Kennedy, 45, Avenue J.F.Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 38.937.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. J. Renders, M. P. Van Waelem et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 décembre 2008. LAC/2008/51391. Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,00.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009004232/5770/196.

(090001053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.